



# AVIS

d'ébullition de l'eau

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons pendant au moins **une minute**, ou utilisez de l'eau embouteillée.

Merci de votre collaboration!



## Que devez-vous faire?

De l'eau préalablement bouillie pendant au moins une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des boissons ;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébé ;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.) ;
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.)
- Fabriquer des glaçons ;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs de réfrigérateurs), boissons et aliments préparés après le \_\_\_\_\_ avec l'eau du robinet non bouillie.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher ;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. Pour ce qui est des jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

**Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis :** avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Fermez les fontaines d'eau et affichez l'information aux endroits où de l'eau reste disponible.

La Ville effectue le suivi nécessaire afin que le service régulier soit rétabli dans les meilleurs délais. Nous vous aviserons de la levée de cet avis.

**Merci de votre collaboration!**



**?** **311** ou **450 978-8000** (de l'extérieur de Laval)  
[www.ville.laval.qc.ca](http://www.ville.laval.qc.ca)